



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Gennevilliers, le 24 septembre 2020

Déclaration CFDT sur le point information et consultation des membres du CSE portant sur le rapport de situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes de l'établissement de Gennevilliers pour l'année 2019

La CFDT tient à souligner le travail fourni et les échanges constructifs entre les membres de la commission et la Direction.

La CFDT constate que les actions engagées ces dernières années commencent à être visible pour les populations de femmes I&C position 3B et 3C. Le nombre de femmes occupant ces positions a augmenté régulièrement permettant ainsi d'augmenter la proportion de femmes dans ces mêmes positions. Cela va dans le sens d'une amélioration progressive de l'égalité professionnelle femme/homme et d'une volonté de briser le plafond de verre. La CFDT espère que cela continuera dans les années à venir.

A l'inverse, la CFDT constate toujours une sur-représentativité des femmes mensuelles dans les échelons V2 à V3. Des perspectives d'évolution de carrière doivent aussi leur être proposées.

La CFDT constate un effort sur l'embauche des populations de techniciens et d'administratifs après plusieurs années de baisse consécutives des effectifs. Si l'effectif des techniciens tend à repartir à la hausse, celui des administratifs reste un point de vigilance et les efforts sont à poursuivre. La CFDT avait émis de nombreuses alertes ces dernières années pour le maintien de ces populations, nécessaires à l'organisation du travail dans l'entreprise, et se félicite d'avoir été en partie écoutée.

Le taux d'embauche externe de femmes est de 25%, en très légère baisse par rapport aux années passées. Pour les familles professionnelles sous représentées (4, 5 et 6), le pourcentage de femmes recrutées (18%) n'arrive cependant pas à tendre vers le pourcentage global de femmes recrutées (25%). Les efforts engagés ces dernières années sont également à poursuivre.

La CFDT se réjouit de l'annonce gouvernementale sur l'allongement de la durée du congé paternité à 28 jours.

La CFDT rappelle avoir interpellé la Direction sur ce sujet et réitère sa demande que

des réflexions sur le congé paternité soient menées dès à présent au niveau Groupe. THALES doit être moteur sur ce sujet d'enjeu sociétal en proposant plus que la nouvelle durée.

Au regard des éléments évoqués précédemment, la CFDT émettra un avis favorable pour le Rapport de Situation Comparée 2019.

Indépendamment, la CFDT demande à la Direction un suivi attentif des salariés des fonctions supports et, plus particulièrement, des administratifs particulièrement malmenés depuis le début de la crise sanitaire.